

Déclaration préalable

23 Avril 2020

- ◆ Cette crise sanitaire inédite que nous traversons nous permet de remettre en lumière le caractère stratégique de nos métiers, notre sens du service, et l'utilité sociale de notre activité. Travailler au sein d'un opérateur d'importance vitale **est une chance collective**. L'ensemble des salariés ont accompli leur **devoirs respectifs** en étant réactifs dans les plans de continuité d'activité (PCA), en télétravail ou en entraide. Notre devoir a été aussi de **prendre soin les uns des autres et de recréer du collectif à distance** en apportant tout le soutien possible aux équipes qui sont sur le terrain pour maintenir les réseaux ou en service clients.
- ◆ **Les dispositions de la décision unilatérale (DU) sont plus rigides que celles proposées dans l'accord**
La CFE-CGC Orange regrette que la Direction n'ait pas pris en compte les propositions de l'ensemble des organisations syndicales représentatives d'Orange, qui offraient plus de souplesse en permettant l'étalement des congés, et plus de confiance dans la capacité des équipes à s'organiser de manière solidaire pour assurer au mieux le service à nos clients, comme elles le font depuis le début du confinement. Les mesures coercitives ne sont pas forcément les plus efficaces sur des délais courts surtout quand nous vivons une telle incertitude sur la sortie de crise.
Elles détruisent la cohésion sociale et mettent les managers en difficulté, car elles vont générer des situations conflictuelles qu'on aurait pu éviter.
- ◆ Sur la prime promise par notre Président, nous souhaitons que **les salariés d'Orange ne ressentent pas d'amertume** sur son attribution. C'est pourquoi nous demandons la publication de la liste des métiers en PCA et plus généralement ceux qui vont recevoir cette prime.
- ◆ Nos interventions sur la problématique des tickets restaurants fait sourire, agace peut-être...
C'est un véritable **pouvoir d'achat injustement enlevé à nos salariés** car pour tous nous subissons le confinement. Les tickets restaurants dépendent du CSEE par un mode d'organisation choisi et défini. La secrétaire du CSEE est en droit de réclamer au CNR les sommes non utilisées pour en faire bénéficier les salariés.
- ◆ Nous serons vigilants sur la sortie du confinement qui n'est pas un retour à l'activité pour la majorité des salariés. Nous veillerons également à la sécurisation des salariés. La base du volontariat sera-t-elle le fil conducteur du dé confinement progressif ? Combien de nos boutiques vont ré-ouvrir ?
Notre inquiétude va pour nos collègues en direct avec les clients. Même dans un dé confinement progressif, comment l'Entreprise va faire pour gérer les différents niveaux d'incivilités des clients qui vont se presser dans nos boutiques ? Y-aura-t-il la présence de vigile dans toute les boutiques ouvertes ?
Comment la Direction va faire pour garantir les mesures barrières ?
Quelle organisation du travail sera mise en œuvre pour le retour d'activité sur les lieux de travail respectifs ? (open space, boutiques, salle de réunion)
- ◆ Enfin, la situation actuelle ne doit pas être la justification à l'absence de décisions nécessaires au fonctionnement du CSEE.
Nous avons été surpris d'avoir eu le minimum « syndical » lors du dernier CSEE ou aucun point n'était soumis à consultation alors que dans d'autres CSEE les votes se faisaient.
Nous sommes rassurés aujourd'hui de voir que des décisions vont enfin être prises dans l'intérêt des salariés de la DORM.